

Les Entreprises publiques locales et le médico-social

Les grands enjeux des collectivités locales dans le secteur du médico-social

Les collectivités locales sont confrontées à une explosion des besoins dans le domaine social et à la nécessité de maîtriser leurs dépenses publiques. Dans ce contexte, le choix de l'opérateur idoine pour assurer les missions d'intérêt général que sont l'accueil des personnes âgées, le maintien d'un service médical sur un territoire, la gestion de l'aide à domicile ou encore l'accueil de la petite enfance est crucial. Les modes de gestion actuels, trop souvent déficitaires, et le besoin de professionnalisation du métier conduisent les élus à confier ces missions à des Entreprises publiques locales, Sem ou Spl.

Les Epl et le médico-social

De nombreuses Epl interviennent dans la construction et la gestion d'établissements d'accueil des personnes âgées et/ou handicapées et de centres Alzheimer. C'est par exemple le cas de la Seminor à Fécamp, d'Habitat 06 à Nice ou encore de la Spapa dans le Pas-de-Calais. Dans la gestion de l'aide sociale, la Sem Lot aide à domicile, LAD, a pris le relais d'une gestion associative déficitaire pour répondre aux nouveaux enjeux du secteur sur l'ensemble du département du Lot. La question du maintien d'un service de santé de proximité peut aussi être assurée par des Sem, à l'instar de la maison de santé pluridisciplinaire de Coulombs (Eure et Loir) gérée par la Sem le Caducée.

Valeur ajoutée des Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les Sem présentent des avantages indéniables dès lors que les collectivités locales souhaitent créer des synergies avec des partenaires privés, en particulier le tissu associatif, tout en gardant la maîtrise de la mission et de l'opérateur qui la gèrera. Les Sem permettent donc d'optimiser les investissements des collectivités, d'associer étroitement les acteurs locaux concernés - qui peuvent être représentés au sein du conseil d'administration - d'opter pour un fonctionnement et un management de type entrepreneurial et enfin de garantir une qualité de service à coût maîtrisé sur un large territoire.

Valeur ajoutée des Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl représentent une solution pertinente lorsque qu'au moins deux collectivités locales désirent se doter d'un outil commun de gestion entièrement maîtrisé par elles. Les Spl présentent l'avantage d'être dispensée de procédure préalable de mise en concurrence pour exercer la mission qui leurs sont confiées par leurs collectivités actionnaires. Elles peuvent facilement prendre le relais dans des domaines où les Centres communaux d'action sociale (CCAS) souhaitent se retirer en raison d'une trop grande complexité des métiers et de la réglementation.